

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****SÉANCE DU 6 AVRIL 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 31 mars 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Maria DE JESUS CARLOS, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOU, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Séverine BUSSON, Marie-Dominique CRIBIER, Laurence MOLINARI, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Karla AREL, Marc ESNAULT, José MARTINS, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Thierry BESSE, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Michelle BOUCHON) Naïma FERROUDJI (pouvoir à Danièle GARCIA), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Patricia BARTOLI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc Le Meur), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOU), Yassin LAMAOU (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents**Nombre de membres**

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 30

représentés : 9

absents : 0

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publiée le : 11 AVR. 2022
Présents : 30
Représentés : 9
Absents :

CONSEIL MUNICIPAL DU : 6 AVRIL 2022
DELIBERATION N° : 14540
DGS DE SECTEUR : STEPHANE COLOMBELLI
SERVICE : SECRETARIAT GENERAL
AFFAIRE SUIVIE PAR : CLAIRE PIERONI

COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122.22 et L.2122.23,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal de ladite délégation, à savoir :

- | | |
|-------------------|--|
| N° 2022/63 | Contrat avec Pascal De Smet pour le bal du carnaval |
| N° 2022/64 | Contrat avec Valérie Germain pour le bal du 8 avril 2022 |
| N° 2022/65 | Contrat avec Frédéric Foret pour les bals |
| N° 2022/66 | Contrat avec Pascal De Smet pour le bal du 29 juillet 2022 |
| N° 2022/67 | Contrat avec Pascal De Smet pour le bal du 26 août 2022 |
| N° 2022/4 | Etude de programmation halle de marché de la gare |
| N° 2022/18 | Désimperméabilisation et végétalisation place Saint-Exupéry |
| N° 2022/51 | Renouvellement, assistance et maintenance du parc de serveurs et de NAS informatique de la ville |
| N° 2022/54 | Maintenance des installation de climatisation |
| N° 2022/69 | Renouvellement du contrat d'abonnement pour le pack stratégie salariale avec la société Adelyce |
| N° 2022/75 | Contrat de location longue durée du terminal de paiement électronique 3G |
| N° 2022/76 | Maintenance de la tribune télescopique de la salle Gérard Philipe |
| N° 2022/78 | Contrat de prestation de services avec la société MC régie |

N° 2022/25	Convention avec la ville de Viry-Chatillon - Frais de restauration
N° 2022/39	Contrat de partenariat avec la Compagnie Dans Les Bacs à Sable
N° 2022/43	Contrat de partenariat avec l'association Ze Prod Next Door
N° 2022/44	Convention de délégation de compétence en matière de circuits spéciaux de transport scolaires
N° 2022/45	Projet de médiation animale UEMA école de l'Etang
N° 2022/57	Convention de partenariat avec le centre médical de phoniatry et de surdité infantile Léopold BELLAN
N° 2022/40	Demande de subvention auprès de la région IDF - Olympiade culturelle
N° 2022/28	Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec l'association le cabaret des oiseaux
N° 2022/29	Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec la société Francis PERIN Animation Originale
N° 2022/41	Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec l'association DooD
N° 2022/42	Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec l'association Compagnie d'Ailleurs
N° 2022/46	Contrat avec l'association Cirkomcha
N° 2022/49	Contrat de cession de droits avec la SARL MP Music-Enzo
N° 2022/50	Contrat de cession de droits avec la société My Show Must Go On
N° 2022/52	Contrat de cession de droits avec SAS 88Prod
N° 2021/56	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'association Théâtre Articulé
N° 2022/72	Contrat de cession de droits avec le Cirque Ovale
N° 2022/73	Convention avec SGS Boxe pour la mise à disposition de la salle Gérard Philipe
N° 2022/47	Formation du personnel - DPCONSULTANT
N° 2022/48	Formation du personnel - Arnaud Maelle

N° 2022/60 Formation du personnel - Ris formation

N° 2022/61 Formation du personnel - Azur Conseil

N° 2022/62 Formation du personnel - CNFPT

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président du Cœur d'Essonne d'Agglomération

